

LE CONTOURNEMENT DE LA RD 500 REVIENT À L'AFFICHE

Le projet de déviation de la RD 500 occupe à nouveau le devant de la scène avec la reprise complète des études de faisabilité. L'aide de la Région annoncée en début d'année, et assorti d'un délai précis sur sa mise en œuvre a permis au département le 7 avril dernier d'énoncer les premières modalités. Mais sous quels délais ? Et dans quel but ?

Le projet suscite depuis une quarantaine d'années des attentes et des débats. Perçu par certains comme étant l'Arlésienne de la vallée de l'Echappre, d'autres l'attendent, telle Sœur Anne, qui ne voit (toujours) rien venir. Le sujet cristallise les réactions, les postures politiques se dégagent, énoncées à mots couverts. Le projet en question : le contournement de la portion du boulevard Fayol à Firminy, incluse entre le rond-point de Gaffard et celui de la zone des Prairies, pour libérer les riverains d'un flux de 12 000 véhicules par jour. Le projet envisagé jusqu'alors ayant été invalidé (voir notre encadré) il faut repartir de zéro. L'aide mise sur la table par la Région en janvier 2017 pour sortir du statu quo a permis de bouger les lignes.

UN BOULEVARD URBAIN 1X1 VOIE

Repartant de l'ancien tracé, des études juridiques et techniques sont imminentes afin de déterminer la faisabilité ou non d'un boulevard urbain à une fois une voie sur le terrain déjà envisagé. Une conception qui ne serait plus rectiligne afin de contenir les prises de vitesse. « Le volet juridique devrait durer 4 à 5 mois, selon Alain Laurendon, vice-président au Département, en charge de la voirie et des transports par ailleurs. Mais en ce qui concerne les études techniques, compte tenu des réglementations et des contraintes importantes, notam-



© STÉPHANIE VÉRON

Histoire d'une invalidation administrative

Le projet de déviation dont le tracé a été défini vers les années 2008 - 2009 a été porté devant les tribunaux par l'association chambonnaire Vivre en Ondaine. Elle a obtenu gain de cause sur les deux DUP (Déclaration d'utilité publique) dont celle au titre de la loi sur l'eau. La première fois sur une erreur commise par le commissaire enquêteur qui a omis de répondre dans son rapport aux 15 pages des questions soulevées par l'association. La seconde fois sur la base de l'Art 3 du code de l'urbanisme qui prévoit une concertation préalable aux projets d'envergure. Il s'avère que lors du cycle préparatoire, une seule réunion départementale a été organisée. Ce défaut de concertation entre les services de l'Etat et les différents intervenants a été par ailleurs largement mis en exergue dans le rapport rendu dernièrement par le médiateur mandaté par le Département.

ment sur le plan environnemental, des mesures compensatoires seront nécessaires. Le temps d'instruction n'est pas connu. » Car le tracé repose sur une zone humide qui comporte des aléas miniers. Ses risques et ses enjeux justement seront validés en 2018 avec la promulgation du plan de prévention des risques miniers (PPRM) de la Vallée de l'Ondaine

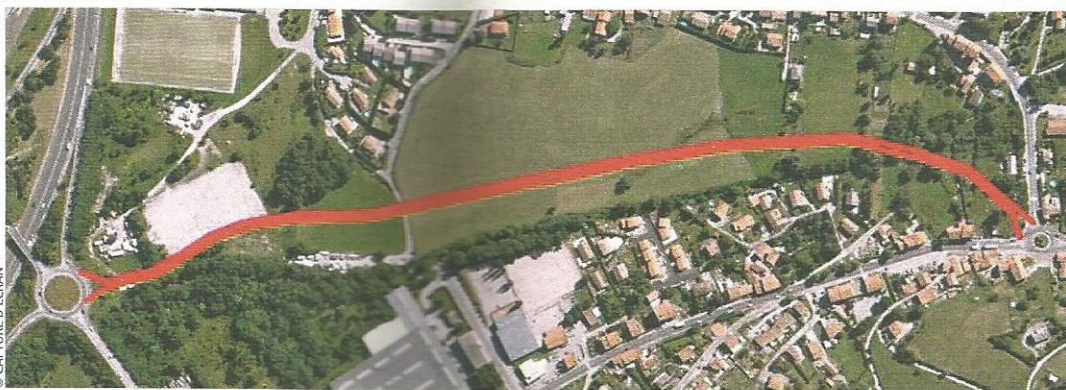
qui rentre dans sa dernière année de consolidation. En tout état cause, Jean-Jacques Charroin, adjoint à la mairie de Firminy estime lui « à cinq ans minimum la phase des études et des enquêtes publiques ».

VERS UN CLIMAT APAISÉ ?

Accorder deux communes au bord du déchirement, deux associations de

riverains dont les intérêts divergent, les usagers et acteurs économiques qui empruntent au quotidien le boulevard, a nécessité l'intervention d'un cabinet spécialisé en matière de médiation et de concertation. Les différentes parties ont été rencontrées ou jointes après la mission menée par le médiateur. Marc Petit, maire de Firminy n'a pas donné suite à nos sollicitations. Alain Laurendon confirme « la zone de conflit qui est sur des limites communales, et de relever que la circulation boulevard Fayol est complexe aux heures de pointe et lors des sorties scolaires, mais qu'il y a pire situation. On a laissé s'installer un hyper, Leclerc, qui génère du trafic sans penser aux accès. » Au Chambon-Feugerolles, pour le maire Jean-François Barnier « le projet est à 98 % sur mes terres, c'est commode. Les chiffres avancés sur le trafic du boulevard sont farfelus. » Pourtant un courrier du 20 février 2011 émanant du conseil général de la Loire stipule que l'ensemble des comptages réalisés par l'association appelouse et les techniciens du Département concordent... L'association des riverains appelous reste confiante et satisfaite du démarrage des études. Quand à Vivre en Ondaine, l'association chambonnaire qui a fait invalider le précédent projet, elle n'a pas souhaité répondre à l'invitation du Département, le 7 avril dernier et se dit sous-informée. De là, à penser que tout est arrangé, il n'y a qu'un pas.

■ Stéphanie Véron



© CAPTURE D'ÉCRAN

L'ancien tracé à nouveau d'actualité